



Adoption de nouveaux règlements
par le conseil d'administration en partenariat avec
et l'association des propriétaires (HOA) de Pine Tree Park Co-Op, Inc.

**Protocole de mesure de sécurité
en période de pandémie du Coronavirus
Début : Saison 2020-2021**

L'adoption des nouveaux règlements
restera en vigueur tout au long de la pandémie
pour assurer une sécurité étroite à tous les résidents de la communauté.

22 octobre 2020

Les règlements pourront être ajustés/modifiés au besoin durant la pandémie

Il a été conclu des mesures de sécurité suivantes:

RÉSERVATIONS

Toutes les activités auront un système de réservation. Une plateforme de réservation à distance sera disponible sur le site et/ou auprès de la personne responsable de l'activité. La gestion et les réservations ne se feront pas par l'entremise du bureau.

Pine Tree Park se réserve le droit de refuser ou d'interdire une personne d'accès à la communauté qui ne respecte pas les consignes de sécurité

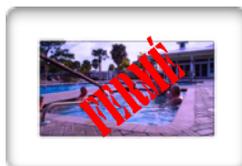
ACCÈS AU CLUBHOUSE



FERMÉ - L'accès au Clubhouse sera interdit. Aucune activité ne sera permise dans le clubhouse jusqu'à avis contraire.

À noter que certaines activités qui avaient lieu au Clubhouse pourront se faire à l'extérieur (autour de la piscine, sur ou à côté du terrain de tennis) à suivre...

UTILISATION DU JACUZZI



FERMÉ - Le jacuzzi sera fermé jusqu'à avis contraire

UTILISATION DE LA PISCINE



Bracelet Uband : Aucun bracelet ne sera activé pendant la pandémie. L'accès à la piscine et au gym sera contrôlé.

Instructions et Conditions pour accéder à la piscine :

- **Heures d'ouverture :** 7 jours semaine de 9 à midi et de 13h00 à 18h00. Seule la porte du côté (terrains de jeux) sera ouverte
- Pour baignade seulement et non pour un bain de soleil.
- Capacité maximale de **15 personnes** à la fois.
- Durée par séance de baignade (**45 minutes**). 15 minutes de transition entre les groupes de personnes pour le nettoyage et désinfection.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps sauf durant la baignade. Le masque doit être porté à l'arrivée, autour de la piscine, dans les toilettes et immédiatement à la sortie de la piscine
- À l'arrivée, votre température sera prise, et ce, pour chaque visite. Si un résident ne se conforme pas aux instructions obligatoires ou a une température corporelle de plus de 98,6 F / 37 C, il ou elle devra quitter immédiatement
- La distanciation d'au moins 6 pieds sera obligatoire à moins d'être en couple
- La douche sera OBLIGATOIRE pendant **au moins 60 secondes** avant l'entrée à l'eau
- Si un résident ne respecte pas les consignes obligatoires ou fait de la température. Le résident devra quitter les lieux sur-le-champ
- Si un résident veut utiliser une chaise, il devra obligatoirement laver sa propre chaise à l'arrivée. Une station de nettoyage sera disponible à cet effet
- Aucune chaise longue et table ne seront disponibles
- Seuls les propriétaires sont admis. Aucun invité, autre membre de la famille et ami. Les sous-locataires auront le même privilège qu'un résident propriétaire
- Pour l'utilisation des toilettes, une seule personne à la fois du côté des femmes et une autre du côté des hommes. Un nettoyage complet doit-être fait à chaque visite aux toilettes. Les instructions à suivre seront affichées dans les toilettes

ACCÈS AU BUREAU D'ADMINISTRATION



- Un système de rendez-vous sera OBLIGATOIRE si vous désirez vous rendre en personne au bureau

T: 954-421-2852 ou pinetreeparkcommunity@gmail.com

- Une personne à la fois par rendez-vous

EXCEPTION : Pour signature de documents concernant une vente de maison, documents à faire notarié, etc. Un maximum de 4 personnes pourra être accepté à condition que leurs présences soient obligatoires pour la transaction

- Nous vous suggérons fortement de téléphoner ou d'écrire un courriel pour toute demande pour éviter de vous rendre au bureau inutilement et ainsi causer une file d'attente
- L'accès et les rencontres dans le bureau de la direction seront très limités dus à l'espace confiné. Les rendez-vous se feront la plupart du temps à la réception. Derrière une vitre de protection
- Le port du masque est obligatoire en tout temps au bureau
- Vous devrez OBLIGATOIREMENT vous désinfecter les mains avant d'ouvrir la porte du bureau. Une station à cet effet sera disponible dehors
- À l'arrivée, votre température sera prise, et ce, pour chaque visite. Si un résident ne se conforme pas aux instructions obligatoires ou a une température corporelle de plus de 98,6 F / 37 C, il ou elle devra quitter immédiatement

UTILISATION DU GYM



- **Bracelet Uband** : Aucun bracelet ne sera activé pendant la pandémie. L'accès à la piscine et au gym sera contrôlé

Instructions et Conditions pour l'utilisation :

- **Heures d'ouverture** : 7 jours semaine de 9 à midi et de 13h00 à 18h00
- L'accès pour le gym sera par la piscine. Seule la porte du côté (terrains de jeux) sera ouverte
- Une personne à la fois à l'exception d'un couple. **Maximum deux personnes**
- Seuls les propriétaires sont admis. Aucun invité, autre membre de la famille et ami. Les sous-locataires auront le même privilège qu'un résident propriétaire
- Toute personne utilisant le gym devra obligatoirement nettoyer tous les appareils qu'elle souhaite utiliser au début de son entraînement. Un nettoyage minutieux devra être mis en pratique. Une station de nettoyage sera également à la disponibilité.
- Durée par séance allouée **(45 minutes)**. 30 minutes de nettoyage et transition entre les séances
- À l'arrivée, votre température sera prise, et ce, pour chaque visite. Si un résident ne se conforme pas aux instructions obligatoires ou a une température corporelle de plus de 98,6 F / 37 C, il ou elle devra quitter immédiatement
- Le port du masque est obligatoire en tout temps sauf durant l'entraînement . Le masque doit être porté à l'arrivée, autour de la piscine, dans les toilettes , le clubhouse et immédiatement à la sortie du gym.
- La personne utilisant le gym doit OBLIGATOIREMENT apporter une ou des serviettes pour s'essuyer, couvrir autant que possible les appareils et s'assurer d'une l'hygiène accrue.
- Si un résident ne respecte pas les consignes obligatoires ou fait de la température. Le résident devra quitter les lieux sur-le-champ.

UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS & PICKLEBALL



- Le port du masque est obligatoire en tout temps sauf sur le terrain. Le masque doit-être porté à l'arrivée et immédiatement à la sortie du terrain
- **Un maximum de 8 personnes** sera permis pour le tennis et le pickleball
- Durée de l'utilisation du terrain est de **(50 minutes)**
- Les joueurs seront responsables de se désinfecter les mains avant et après la partie. Nous vous invitons à avoir avec vous en tout temps des lingettes désinfectantes.
- Aucune surveillance ne sera offerte. Nous comptons sur votre bon jugement pour appliquer les bonnes mesures de distanciation et de sécurité.

UTILISATION DES TERRAINS DE PÉTANQUE



- Le port du masque est OBLIGATOIRE en tout temps sauf sur les terrains de jeux. Le masque doit être porté à l'arrivée et immédiatement à la sortie des terrains
- **Maximum 8 joueurs**
- Un terrain sur deux sera utilisé
- Durée par séance allouée **(2 heures)**
- Les joueurs seront responsables de se désinfecter les mains avant et après la partie. Nous vous invitons à avoir avec vous en tout temps des lingettes désinfectantes
- Aucune surveillance ne sera offerte. Par contre, le/la responsable de l'activité remettra aux joueurs des consignes d'hygiène et de sécurité à suivre

UTILISATION DES TERRAINS DE SHUFFLE BOARD



- Le port du masque est obligatoire en tout temps sauf sur les terrains de jeux. Le masque doit être porté à l'arrivée et immédiatement à la sortie des terrains
- **Maximum 8 joueurs**
- Un terrain sur deux sera utilisé
- Durée par séance allouée **(2 heures)**
- Les joueurs seront responsables de se désinfecter les mains avant et après la partie. Nous vous invitons à avoir avec vous en tout temps des lingettes désinfectantes
- Aucune surveillance ne sera offerte. Par contre, le/la responsable de l'activité remettra aux joueurs des consignes d'hygiène et de sécurité à suivre

UTILISATION DE LA TABLE DE BILLARD



La table de billard est non disponible. Aucune activité ne sera permise dans le clubhouse jusqu'à avis contraire.

UTILISATION DU JEU DE FER À CHEVAL



- Le port du masque est obligatoire en tout temps sauf sur les terrains de jeux. Le masque doit être porté à l'arrivée et immédiatement à la sortie des terrains
- **Maximum 4 joueurs**
- Durée par séance allouée **(2 heures)**
- Les joueurs seront responsables de se désinfecter les mains avant et après la partie. Nous vous invitons à avoir avec vous en tout temps des lingettes désinfectantes.
- Aucune surveillance ne sera offerte. Par contre, le/la responsable de l'activité remettra aux joueurs des consignes d'hygiène et de sécurité à suivre

ACCÈS À LA MARINA



- L'enregistrement des bateaux ainsi que l'accès à la cour de remisage seront gérés par le comité de la marina.
- L'accès à la marina sera permis seulement pour les membres et leurs invités
- Le port du masque est OBLIGATOIRE en tout temps à l'arrivée et dans la marina. Les plaisanciers pourront enlever leurs masques à la sortie des bornes de la marina naviguant sur l'eau
- Il sera interdit de circuler sur les quais sans respecter la distanciation. Nous demandons d'utiliser votre bon jugement pour céder le passage au besoin
- Les plaisanciers devront être sur l'embarcation ou quitter la marina le plus tôt possible
- Si un membre ou un invité ne respectent pas les consignes obligatoires, il se verra expulsé sur-le-champ

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES



- Les réunions se feront à huis clos dans la nouvelle salle de conférence (anciennement le Gym). Seuls les Directeurs pourront se rencontrer.
- Le port du masque sera OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS
- La prise de température sera obligatoire
- Les mains devront être lavées et/ou désinfecter avant la réunion
- Les minutes du conseil d'administration ainsi que celles de l'association des propriétaires (HOA) seront tenues. Les rencontres du conseil d'administration seront filmées par la Directrice et rediffusées sur le site internet dans la page privée des Actionnaires. Le même service sera offert pour l'association des propriétaires au besoin

Une confidentialité obligatoirement accrue sera d'office et bien tenue par la Directrice à l'effet de respecter les discussions, décisions, problèmes soulevés, plaintes et stratégies des deux conseils/Associations et leurs membres.

- Après le visionnement, les Actionnaires ou Résidents propriétaires pourront par le biais d'écrire un courriel directement à leurs associations ou Conseils respectifs pour toutes questions et suggestions. Les conseils pourront donner suivi aux demandes.